

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien

N° d'ordre : 31/22

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre,

Le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Christian DUPESSEY, Maire et Président du CCAS.

Présents :

Mesdames Latifa ADJMI, Christina ALI-AHMAD, Ramona DESSEMOND, Dominique LACHENAL, Isabelle UCAR, Jeanne GRANGE

Messieurs Christian DUPESSEY, Patrick KRESSMANN, Christian VERDONNET

Absents représentés : Mesdames Nicole VESIN et Madeleine FOURNIER, Monsieur Philippe ROTTOLI

Absents excusés :

Absents : Madame Pascale MAYCA

Secrétaire de séance : Mme Patricia DELORME

Objet : Election du Vice-Président du CCAS

- Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;
- Considérant que les candidatures peuvent être déposées lors de la première réunion du conseil d'administration ;
- Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, prévoyant la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;
- Considérant que le Président du CCAS a invité les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature ; que Madame Dominique LACHENAL se porte candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret puis au dépouillement, les résultats sont proclamés :

- Madame Dominique LACHENAL :

- Pour : 12 voix
- Contre : 0 voix
- Blancs : 0 Voix.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Dominique LACHENAL.

**Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture de
Saint Julien en Genevois le**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**Et publication ou notification du
Réception du bordereau d'acquittement le**


Le Maire, Président du CCAS
